

Le bulletin

Anthisnes - Bagnée - Berleur - Coibehay - Hestreux - Hody - Houchenée - Lagrange - La Ramée - La Rock
Les Floxhes - Limont - Moulin - Rapon - Targnon - Tavier - Tolumont - Viegeay - Vien - Villers-aux-Tours - Xhos



Nouveau site web communal (p. 10)



Généralions Rurales

*Nourrissons notre esprit,
puisons dans nos racines*

www.generationsrurales.be

Mémoire locale sur le web (p. 10)



Lauréats de l'Académie O.V.A. (p. 13)



Nouvelles installations au RSCA (p. 16)

	Marc TARABELLA PS-IC	rue du Centre 20 4160 Anthisnes 04.383.60.91 - 0477.77.01.66 marc@tarabella.be	Bourgmestre en charge de l'Etat civil, de la Sécurité et de la Prévention (police, pompiers, etc.), de l'Agriculture et des Solidarités Nord-Sud (commerce équitable, etc.), des Cultes, des Cimetières, de la Mobilité, du Personnel communal, des Associations patriotiques.
	Michel EVANS PS-IC	rue du Centre 28 4160 Anthisnes 04.383.66.18 - 0476.84.43.15 michel.evans@skynet.be	1^{er} Echevin en charge du Budget et des Finances, de la Jeunesse, des Aînés, de la Santé, des Sports, de l'Environnement (eaux, forêts, déchets, économie d'énergie, patrimoine naturel).
	Toni PELOSATO PS-IC	rue Achille Lejeune 25 4160 Anthisnes 04.383.72.60 - 0475.64.01.56 pelosato@voo.be	Echevin en charge de l'Enseignement, de la Culture (Bibliothèque publique, ASBL Ferme de Tavier, etc.), de la Petite Enfance et de l'Accueil extrascolaire, de la Citoyenneté, des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).
	Francis HOURANT PS-IC	Chemin des Patars 69 4163 Limont 04.371.51.62 - 0476.91.33.91 f.hourant@skynet.be	Echevin en charge des Travaux (patrimoine communal, propreté publique, espaces verts), de l'Aménagement du Territoire (urbanisme, primes à l'habitat, patrimoine classé, PPPW), de l'Economie (commerces, PME, artisanat, économie sociale, tourisme), du Développement rural (CLDR, participation, Avouerie-Maison des Associations), de l'Information.
	Isabelle LEDAIN PS-IC	rue de la Libération 25 4160 Vien 04.383.72.03 - 0496.97.05.12 isabelle_ledain@hotmail.com	Présidente du CPAS et Conseillère communale exerçant les compétences scabinales des Affaires sociales, du Logement, de l'Emploi, de l'Egalité Hommes/Femmes
	Jean-Pierre HOST PS-IC	rue dèl Creû 10 4163 Limont 0478.99.71.51 jeanpierre.host@skynet.be	Conseiller communal - chef de groupe PS-IC, délégué par le Collège pour le logement social, le plan de cohésion sociale, la mobilité et le Conseil consultatif des Aînés
	Yolande HUPPE PS-IC	Cour des Mähnedjes 5 4163 Hestreux 0486.65.92.19 yolandehuppe@yahoo.fr	Conseillère communale - déléguée par le Collège pour la vie associative et culturelle et la réflexion sur le développement durable, relais communal au Centre culturel régional de Huy
	Mélanie COLLINGE PS-IC	rue Henri Fays 16 c 4160 Anthisnes 0494.59.21.33 melacollinge@hotmail.com	Conseillère communale - animatrice du Conseil communal des Enfants et déléguée par le Collège pour la réflexion sur le développement durable
	Carine LODEWYCKX PS-IC	Lagrange 69 A 4160 Anthisnes 0476.435.835 lodewyckx.carine@belgacom.net	Conseillère communale - déléguée par le Collège pour le Petit Patrimoine Populaire wallon
	Pol WOTQUENNE PS-IC	rue Vieux Tige, 26 4161 Villers-aux-Tours 0475.32.12.00 pol.wotquenne@skynet.be	Conseiller communal - déléguée par le Collège aux affaires sociales
	Françoise TRICMONT-KEYSERS MR-IC	rue des Martyrs 17 4162 Hody 0477.87.96.15 françoise.keysers2@gmail.com	Conseillère communale - chef de groupe MR-IC
	Bernard de MALEINGREAU MR-IC	rue de Mont 13 4160 Anthisnes 0495.21.39.43 b.de.maleingreau@portima.be	Conseiller communal
	Philippe FIRKET MR-IC	rue Pas Bayard 22 4163 Berleur 0475.79.56.25 philippe.firket@indusys.be	Conseiller communal
	Francis LIEGEOIS PS-IC	rue du Village 48 4161 Villers-aux-Tours 0475.573.228	Conseiller CPAS - Membre du Bureau permanent
	Irène ZYLA PS-IC	rue Belle-Vue, 42 4160 Anthisnes 0496.31.87.44	Conseillère CPAS
	Jean FAIRON PS-IC	rue Henri Fays 19 4160 Anthisnes 04 383 62 09	Conseiller CPAS
	Marie-Claire SPINEUX MR-IC	rue du Village 84 4161 Villers-aux-Tours 04 383 66 97	Conseillère CPAS
	Pol WOTQUENNE PS-IC	rue du Vieux Tige 26 4161 Villers-aux-Tours 04 383 73 06	Conseiller CPAS - Membre du Bureau permanent - Délégué de la Présidente pour les dossiers 3 ^{ème} âge et santé
	Michèle DEVRECKER PS-IC	rue Belle Vue 35 4160 Anthisnes michele.devrecker@skynet.be	Conseillère CPAS
	Roland LEFERT CDh	rue du Sacy 9 4160 Anthisnes	Conseiller CPAS
	René HARRAY MR-IC	rue Arthur Piroton 23 4160 Anthisnes 04 383 70 21	Conseiller CPAS

Editeur responsable : **Collège communal**, Administration Communale, rue de l'Hôtel de Ville 1 à 4160 Anthisnes

Coordination : **Francis Hourant**, Echevin de l'Information

Maquette et mise en page : www.stereotype.be

DD sigle rappelant qu'il s'agit d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement durable

Ont collaboré à ce numéro : Bernard de Maleingreau, Michel Evans, Bénédicte Debaille, Christian Fagnant, Cécile François, Aude Harray, Francis Hourant, Toni Pelosato, Catherine Résimont, Michèle Rouha, Marc Tarabella, Académie OVA, Avouerie - Maison des Associations (Isabelle Damsaint), Ecole libre Saint-Maximin (Lucile Junius), Infor Jeunes (Jean-Marc Delmelle), GREOA, RESA

Le Bulletin communal est imprimé avec une encre végétale et alimentaire. Le blanchiment du papier choisi respecte la norme ECF (sans chlore élémentaire). **DD**

par Francis HOURANT

L'EDITO

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter une belle et heureuse année 2012, en espérant que vous pourrez réaliser un peu de vos rêves.

Le contexte n'est pourtant pas facile sur le plan économique; cela a évidemment des répercussions sur la vie de chacun. 2011 a apporté ses joies, 2011 a eu son lot de peines.

De nombreuses catastrophes ont rythmé l'année écoulée partout dans le monde. Les journaux sont remplis des mots terribles comme « guerre », « famine », « catastrophe naturelle », « récession », « austérité ». Mais les pires sont certainement « tuerie de masse », parce qu'ils relèvent de la folie d'un homme qui détruit à jamais la vie de centaines d'autres.

La tragédie de Liège nous est proche et donc fortement ancrée dans notre mémoire; pour certains, elle les a marqués dans leur chair. Trois de nos concitoyens ont subi les conséquences directes de cet acte inqualifiable. Tous, nous leur témoignons ici notre solidarité et leur souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Le même jour, un extrémiste de droite italien tirait sur des marchands sénégalais, simplement parce qu'ils étaient noirs. Est-il nécessaire de rappeler le massacre commis en Norvège par un autre extrémiste aux théories aussi fumeuses que destructrices ?

Heureusement, d'autres êtres humains ont donné l'espoir à la planète entière, souvent des femmes d'ailleurs. Le prix Nobel de la paix 2011 a été attribué à la présidente du Liberia Ellen Johnson-Sirleaf ainsi qu'à sa compatriote Leymah Gbowee et à la Yéménite Tawakkul Karman, pour leur lutte non violente en faveur de la sécurité des femmes.

D'autres femmes, souvent jeunes et bloggeuses, ont porté les manifestations pour la démocratie et transformé le « printemps arabe » en véritables avancées pour les droits de l'Homme. Espérons pour elles que les droits acquis ne seront pas mis à mal par des hommes, - et femmes complices -, ayant une vision rétrograde du monde et de la place des deux sexes.

Le rôle citoyen de ces contestataires et des indignés à travers le monde est vraiment à souligner. Le magazine « Times Magazine » ne s'y est pas trompé puisqu'il a désigné comme « Personnalité de l'année » (une institution dans la presse depuis 1927), les « Contestataires ».

Et nous, à Anthisnes ? 2012 sera une année importante, une année d'élections communales. Formulons donc le vœu d'engagements citoyens aussi forts que ceux observés partout sur la planète bleue. Cela devient une nécessité face à un monde en mutation où il est désormais quasiment impossible de croire que nous pourrions rester bien calfeutrés dans un cocon douillet, au balcon de l'évolution du monde.

Bonne lecture de votre bulletin d'informations communales.

par Marc TARABELLA

LE MOT DU MAYEUR

Franchement, jamais je n'ai éprouvé autant de perplexité, voire de difficulté pour écrire ce traditionnel mot du Maieur en cette période de fin d'année.

On s'apprête à célébrer les fêtes de Noël et de Nouvel An, l'occasion pour les familles de se rassembler autour d'un repas qu'il soit traditionnel ou innovant, copieux ou frugal; l'important est de passer ensemble, en famille ou entre amis ces moments qui nous réchauffent le cœur à l'entame de l'hiver.

Mais voilà ! Décembre 2011 est à marquer d'une pierre noire et la communauté anthinoise n'est pas indemne et a été meurtrie dans sa chair.

La tragédie de Liège est intervenue une semaine après un terrible accident de la route survenu Chaussée de Liège à Hody et qui a coûté la vie à un jeune habitant de Lagrange, qui venait tout juste d'avoir vingt ans.

La fusillade de Liège a blessé gravement trois de nos concitoyens qui attendaient le bus 90 devant les ramener à Anthisnes.

Ces événements terribles que nous voyons au quotidien sur nos écrans de télévision nous touchent et nous frappent d'autant plus que c'est arrivé à des concitoyens, à des voisins, à des amis, à des parents ou à un enfant.

Ces événements douloureux nous font relativiser tout le reste et me permettent de considérer que l'on doit véritablement profiter de chaque instant de la vie pour savourer les petits bonheurs qu'il nous est donné de vivre; ils sont si précieux.

Il me reste à formuler le souhait que les cicatrices se referment pour autant qu'elles le puissent et à souhaiter que l'année 2012 débute sous de meilleures auspices pour chacune et chacun d'entre vous.

« La vie c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre. »

Albert Einstein, physicien d'origine allemande, décédé avec la double nationalité helvético-américaine (1879 - 1955)

LE MOT DU MR-IC

2012 : la fin du monde ?

Eh oui, une fois de plus le grand boulier compteur des années ajoute une boule à l'étalon du temps de notre petite planète bleue ...

Cela semble dérisoire comparé à la démesure de notre univers mais pourtant, pour nous, chaque heure, chaque minute peut être source de bonheur ou de désespoir.

L'année 2011 se termine par la formation devenue presque inespérée d'un gouvernement, signe d'un apaisement (temporaire?) de notre conflit belgo-belge mais aussi hélas par le drame de la place Saint Lambert dont l'horreur dépasse de loin les pires scénarios que nous aurions pu craindre pour notre pays. Dans le même temps, il ne faut pas oublier que dans d'autres régions du monde, des carnages viennent trop régulièrement décimer des populations semant le malheur parmi d'innombrables innocents.

Que nous réserve 2012 ? A moins de posséder la boule de cristal, nul ne le sait. D'un côté, on peut redouter que la crise économique nous réserve encore des rebondissements et des mesures peu agréables et, d'un autre côté, il y aura encore des découvertes merveilleuses de la science qui nous permettront d'envisager des jours meilleurs.

N'est-il pas surprenant d'apprendre, tout récemment, qu'on a découvert une sorte de méduse (vivant en eau profonde) qui semblerait «immortelle» car disposant d'une capacité de régénérer ses cellules devenues trop vieilles ! Quels enseignements merveilleux la science pourra-t-elle en tirer pour l'homme ?

Soyons donc positifs et en dépit des difficultés qui surgiront inmanquablement, unissons-nous pour construire un monde meilleur.

Bonne année à tous.

LE MOT DU PS-IC



La tragédie qui s'est jouée à Liège, le 13 décembre dernier, restera gravée à jamais dans le cœur des victimes et de leur famille, dans la chair de la Place St-Lambert et dans la mémoire de nous tous qui connaissons cette place, qui aimons cette ville et qui sommes restés sans voix devant une telle ignominie...

Anthisnes a payé un lourd tribut puisque 3 de nos concitoyens au moins ont été blessés à des degrés divers lors de ce midi funeste.

Légitimement, l'émotion a pris le pas sur la raison dans les heures et les jours qui ont suivi l'acte barbare d'Amrani. L'émotion était à son comble; elle ne justifie pas les déclarations haineuses et la déferlante de commentaires racistes qu'on a pu voir jaillir sur internet.

Aussi ignoble qu'il soit, cet acte isolé ne peut jeter le discrédit sur une communauté ou sur un culte; la participation des élèves du collège St-Louis, condisciples du jeune Nathan, à la prière organisée en sa mémoire à la grande mosquée de Liège, fut pour nous, de ce point de vue, une réponse claire, un message d'espoir et d'espérance à la barbarie du tueur d'une part, à tous les esprits étroits d'autre part.

Très vite, l'atrocité de l'acte a fait place à une foultitude de questions: meilleur contrôle des récidivistes, lutte contre le trafic d'armes, gestion des libérations conditionnelles.

La sécurité des citoyens doit être une priorité absolue; dans un état, dans une ville ou dans une petite commune rurale comme la nôtre.

A la tribune de la Chambre des Représentants, le Premier Ministre Elio Di Rupo a eu ces mots: «*Je pense en particulier aux enfants qui ont besoin d'être rassurés par les adultes et de savoir qu'on les protégera toujours. Nous sommes réunis pour leur montrer que la solidarité et le respect de la personne humaine sont des valeurs fondatrices de notre société. Nous allons leur prouver que la vie est plus forte que la mort, et que la sauvagerie d'un seul individu ne viendra jamais à bout de la générosité de toute une population*».

A Anthisnes, le groupe PS-IC veut, avec les écoles, avec les associations, avec toutes les citoyennes et tous les citoyens qui le souhaitent, participer à cette ambition collective et solidaire pour plus de justice, de sécurité et, tout simplement, d'humanité.

Conseil communal du 27 juin 2011

Présents: Tous, sauf Carine LODEWYCKX et Laura MERODIO MARCOS

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le principe de la vente d'une parcelle de terrain de 30 m² à Moulin-Tavier, de gré à gré, aux consorts Putar-Collin, puis par neuf voix et deux abstentions (MM. Pelosato et Hourant), émet un avis favorable sur le compte de la Fabrique de l'église Saint-Maximin à Anthisnes, pour l'exercice 2010 (R: 19.899,64€, D: 5.850,64€, solde: 14.049,00€, sans intervention de la commune).

Par huit voix (groupe PS-IC) contre trois (groupe MR-IC), il adopte les modifications n^{os} 1 et 2 au budget communal pour l'exercice 2011 (boni de 58.578,62 euros à l'exercice propre et un boni global de 548.499,58 euros et, d'autre part, au service extraordinaire, par un boni global de 43.100,98 euros.

A l'unanimité, il arrête l'organisation de l'enseignement primaire communal pour l'année scolaire 2011-2012, sur la base du nombre d'élèves au 15 janvier 2011, puis adopte le principe d'un encadrement complémentaire dans l'enseignement maternel à charge de la commune (deux titulaires à mi-temps durant septembre 2011 et un emploi d'assistante aux institutrices pour l'année scolaire 2011-2012), et fixe le profil de la fonction de directeur/trice de l'école communale fondamentale d'Anthisnes à pourvoir.

Par dix voix pour et une abstention (M. Firket), le Conseil soutient la création de l'A.S.B.L. «Conférence des élus de Meuse Condroz Hesbaye» (adoption des statuts).

A l'unanimité, il approuve l'affectation du boni de l'opération «31 communes au soleil» à la création d'un parc photovoltaïque sur les bâtiments relais de la SPI+, puis prend note du calendrier des réunions du Conseil communal durant le second semestre de l'année 2011. **DD**

Conseil communal du 20 septembre 2011

Présents: Tous, sauf Carine LODEWYCKX et Philippe FIRKET

Le Conseil, unanime, accepte la démission de M^{lle} Laura Merodio Marcos, des fonctions de Conseillère communale, puis décide la vente de gré à gré d'une parcelle de terrain communal sise à Anthisnes, «Thier d'Elbasse», pour une contenance mesurée de 51 a 23 ca, à M. Philippe Englebert (prix principal 9.300,00€ et prix du capital ligneux 261,00€, avec constitution d'une servitude privée de passage à l'usage de la commune).

A l'unanimité, il fixe la vente sur pied au rabais des huit lots des coupes ordinaires de l'automne 2011 (pour un volume de grumes de 3.108 m³).



Par huit voix favorables et deux abstentions (MM. Hourant et Pelosato), il émet un avis favorable sur le budget de la Fabrique d'Eglise Saint-Maximin d'Anthisnes, pour l'exercice 2012 (R et D: 16.359,00 avec une intervention communale de 6.050,33 euros).

A l'unanimité, il donne un accord de principe à la participation forfaitaire de la commune aux frais de fonctionnement du nouveau véhicule de l'O.N.E. pour les consultations régulières itinérantes pour enfants (0,72€/habitant), puis fixe l'encadrement complémentaire dans l'enseignement maternel, à charge de la commune (selon la décision du 27 juin 2011 en ajoutant un maître de psychomotricité à raison de 2 périodes par semaine à l'implantation de Villers-aux-Tours).

A l'unanimité, le Conseil approuve la passation de marchés de fourniture (par procédure négociée) d'un photocopieur destiné à l'école de Villers-aux-Tours (coût estimé à 2.499,99€ tvc), de mobilier et de petit matériel destiné aux écoles communales (7.500,00€), de matériaux destinés à la construction de préaux aux écoles de Vien-Anthisnes et de Villers-aux-Tours (15.948,69€), de matériaux destinés à la réfection d'un trottoir situé Chaussée de Liège et rue du Centre à Anthisnes (4.000€), de lames de déneigement destinées au service des travaux (24.000€).

A l'unanimité, il marque son accord sur le remplacement de points lumineux défectueux et irréparables de l'éclairage public (rue des Stepennes et rue Saint-Roch, pour coût de 3.592,34€ ttc), puis approuver le projet de réfection d'un tronçon de la voirie sise au hameau des Floxhes à Anthisnes (coût estimé de 35.987,87€, tvc).

Après suspension de séance à la demande du groupe «MR-IC» et par huit voix pour (du groupe PS-IC) et deux abstentions (du groupe MR-IC), le Conseil approuve le projet de travaux de restauration et d'aménagement de la cour classée et de revitalisation urbaine du centre ancien d'Anthisnes de la Ferme d'Omalius, à passer par adjudication publique, au montant global estimé de 1.418.956,62€ tvc, et sollicite les subventions du Service Public de Wallonie (DGO4 Aménagement opérationnel, DGO4 Patrimoine et DGO3 Espaces verts publics), la part communale étant estimée à 210.000€.

JOUETS ET VÊTEMENTS À BON PRIX POUR LES ENFANTS

Lancée en 1996 d'abord à la salle communale, cette initiative a migré en faveur d'un espace plus vaste, la salle Li Hody's à Hody. C'est désormais un succès pour les vendeurs et une aubaine pour les acheteurs.

Ceci n'est pas pour déplaire aux nombreux vendeurs tout heureux de retrouver de l'espace disponible à la maison et aux acheteurs attirés par la bonne affaire à réaliser.

C'est le 25 mars 2012 qu'aura lieu la vingt-neuvième édition, la trentième se tiendra le dimanche 7 octobre 2012. Des dates fixées depuis des années et qui semblent parfaitement correspondre aux besoins des uns et des autres.

Pour rappel, cinquante-deux emplacements sont disponibles. Ceux-ci correspondent à une table de 2,20 m laquelle doit être occupée au plus tard à 8h30. Au-delà de cette heure, l'inscription est automatiquement annulée.

Comme de tradition, les portes seront ouvertes aux vendeurs dès 7h30 et à tous dès 9 heures. La brocante se termine à 14 heures.

Vu le succès de cette manifestation et afin de garantir la présence « prioritaire » des personnes de l'entité, les réservations pour l'édition de printemps seront acceptées du 1^{er} février au 12 mars inclus pour les seuls anthisnois et dès le 13 mars pour tous. Elles seront prises du lundi au vendredi, de 9 à 16h, au 04.383.99.93 (M^{me} Mignolet - Secrétariat communal). La personne qui réserve un emplacement doit être personnellement présente toute la durée de la manifestation.

ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE

Voici un petit rappel des informations nécessaires à l'introduction de votre demande d'une allocation de chauffage.

Peuvent en bénéficier les personnes appartenant à l'une des catégories suivantes: les personnes BIM ou OMNIO; les ménages à faibles revenus (le montant des revenus annuels brut imposable de votre ménage est inférieur ou égal à 15.782,42€ augmentés de 2.921,74€ par personne à charge; - les personnes surendettées (les personnes bénéficiant d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes).

De plus, elles doivent se chauffer principalement avec un de ces combustibles: le gasoil de chauffage, le pétrole lampant (type c), le gaz propane en vrac.

Votre demande est à introduire au CPAS, dans les 60 jours de la livraison lors d'une des permanences suivantes: les lundis de 8h30 à 10h30 (M^{me} Catherine Résimont), les lundis de 14h à 16h (M^{elle} Chrystel Avgoustinatos), les jeudis de 10 h à 12 h (M^{me} Catherine Résimont).

Pour toute information, vous pouvez contacter M^{elle} Chrystel Avgoustinatos (04.383.61.92) ou M^{me} Catherine Résimont (04.383.70.79).

DÉPISTAGE GRATUIT DU CANCER DU SEIN

Le service de Dépistage mobile de la Province de Liège sera dans votre commune du 19 au 23 janvier 2012 avec le Mammobile. Celui-ci propose aux femmes dès 40 ans un dépistage gratuit du cancer du sein. Chaque année, 9000 femmes sont touchées par le cancer du sein; ce dernier est le cancer féminin le plus fréquent.

Si vous êtes sensibilisée, venez nous rendre visite rue du Faustay (devant la Maison Communale), le jeudi 19 janvier (de 9h00 à 12h00, 13h00 à 17h30, 18h00 à 20h00) et le vendredi 20 janvier de 9h00 à 12h00, 13h00 à 17h30, 18h00 à 20h00. De même, le Mammobile sera Place de l'Eglise (Tavier) le lundi 23 janvier de 9h00 à 13h00

Rendez-vous **obligatoire** au 04.237.94.84




Propriétaires,
locataires,
vos attentes sont
notre priorité !

Alternative entre le logement « privé » et le logement « social », l'AIS Ourthe-Ambève gère, pour le compte de propriétaires privés ou publics, des maisons, appartements ou immeubles.

- Lassé de réclamer des loyers dus ?
- Inquiét quant à l'entretien de votre immeuble ?
- Un nouveau projet ?
- Des petits ou gros travaux à entreprendre ?
- Une réhabilitation plus importante ?

L'AIS vous garantit le loyer, le suivi technique et social de la location. Elle vous propose une aide tant financière qu'administrative auprès du Fonds du Logement Wallon : www.flw.be/agences-immobilières-sociales

Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève
Rue de la Heid 8/A - 4920 Aywaille
Tél. : 04 380 90 69 - Fax : 04 369 90 68 - aisoa@hotmail.com





ECONOMIE D'ÉNERGIE À L'ÉCOLE DE VILLERS

Dans le cadre du Programme prioritaire des Travaux 2012 de la Communauté française, le choix s'est porté sur le remplacement et l'isolation de la toiture de l'école de Villers-aux-Tours.

Le Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces a rendu fin septembre un avis favorable à la demande communale. Afin d'accélérer les procédures, le Service des travaux a réalisé en interne le cahier des charges pour pouvoir lancer au plus vite les soumissions. Le montant pour ces travaux, qui garantiront confort aux enfants et économie d'énergie, est estimé à environ 60.000 euros.

Il s'agira de démonter la toiture existante, de démolir les trois cheminées (dont deux sont inutiles, la troisième étant gainée et équipée d'une nouvelle buse), de poser une étanchéité et une isolation en mousse rigide et enfin, de réaliser une étanchéité complète en ardoises fibres-ciment.

POUR UN HIVER PLUS SÛR SUR NOS ROUTES

Tout le monde a encore en mémoire le terrible mois de décembre 2010 où neige et verglas ont causé bien des soucis, en particulier en matière de mobilité. Malgré les compliments souvent adressés au Service communal des Travaux (par les services de secours, la Poste, des particuliers voyageant beaucoup dans notre pays, etc.), il ne fallait pas se reposer sur ses lauriers. Les décisions et investissements nécessaires ont été pris durant cette année 2011 afin d'être encore plus performant.

Depuis trois ans, un effort constant est fait pour renouveler et acheter du matériel de haute qualité. Les nouvelles lames à monter sur les tracteurs et le camion ont déjà pu montrer leur efficacité. Le budget pour « déneigement et lutte contre le verglas » est fixé à 33.500,00 €. Outre le stock qui restait suite au temps clément de janvier à mars 2011, la commune a acheté via la Province de Liège, un gros stock pour cet hiver. Grâce à la collaboration avec les services provinciaux, le sel est stocké dans un hangar dans la vallée de la Meuse et est disponible en permanence.

Cela ne dispense évidemment pas chacun de s'équiper en pneus neige, de veiller à faciliter le travail de déneigement des ouvriers communaux ou encore, comme le prescrit le règlement de police, de dégager le trottoir devant chez soi.

par Francis HOURANT

RÉFECTION DES ROUTES: POURSUITE DES EFFORTS EN 2012

Une première phase de travaux commandés en 2011 a pu être réalisée avant l'hiver. La suite viendra au printemps. Les projets à réaliser en 2012 sont déjà approuvés par le Conseil communal.

Financée sur fonds propres, la réfection de la Route de Villers jusqu'au carrefour Saint-Donat, Houchenée et une partie des Floxhes a été terminée par l'entreprise Frère avant l'hiver. Notons aussi la rénovation de la dalle près du cimetière de Tavier afin que les jeunes fréquentant la Maison de l'Enfance retrouvent un espace de jeux et de sport adéquat. Les conditions météo n'étaient plus suffisamment bonnes pour faire les travaux rue de la Libération. L'entreprise les réalisera donc au printemps.

Pour les mêmes raisons atmosphériques, l'entreprise Legros devra lancer début avril les chantiers du Pas Bayard à Berleur, de la Chaussée de Liège à Hody, de la rue du Thier à Vien et le tronçon Hestreux - Saint-Donat.

Le Collège a ainsi privilégié, en concertation avec ses techniciens et ceux des entreprises, un travail de qualité en attendant des conditions de pose optimales pour le tarmac.

De leur côté, les ouvriers communaux ont réparé la rue Arthur Pironon, travaux de sécurisation préalables à une réfection en profondeur.

Le Service communal des Travaux tient un cadastre de l'état de chacune des voiries: date des derniers entretiens ou travaux, état général, superficie, etc. Afin de ne pas avoir à payer des coûts exorbitants en laissant aller trop loin l'usure de routes, il faut les entretenir régulièrement, parfois sans attendre d'hypothétiques subsides.

Le Conseil communal du 21 décembre dernier a voté le programme financé sur fonds propres pour 2012. Ces chantiers verront le jour dans les cinq villages suivants, le tout pour un budget estimé à 278.591,61 euros: Xhos (divers tronçons), Lagrange, Hody (rue Vinâve), Tavier (rue des Moulins en partie), Anthisnes (tronçons rue de Mont).

Enfin, dans le cadre du Programme triennal des investissements, il est prévu de réaliser les travaux d'égouttage et d'amélioration des rues Elva et Sacy à Anthisnes. A l'heure d'écrire ces lignes, le projet définitif est dressé et les procédures administratives en cours. Le budget total est estimé à 788.468,69 euros dont 371.462,76 euros de part communale, moins les subsides régionaux fixés à 201.920 euros, soit un total de 169.542,76 euros à charge du contribuable anthisnois.

RESTAURATION DU PONT SUR LA MAGRÉE À TAVIER

Premier projet du Programme triennal des investissements 2010 - 2012, le pont sur la Magrée va être restauré. En effet, la base se délitait et les charges lourdes (tracteurs, camions) couraient un vrai danger en passant dessus. Dans cette zone agricole, la sécurité devait prévaloir, surtout avec la Maison de l'enfance à proximité. Les travaux seront réalisés conjointement par la commune, Tec-téo (électricité) et la CILE (adduction d'eau) dans un souci d'efficacité et de durabilité. Ce dossier complexe est estimé à 166.224,34€ dont 61.080,64€ à charge de la commune, après subsides régionaux et interventions financières des deux sociétés d'impétrants.



COMPTE COMMUNAL 2010

Si le budget communal voté par le Conseil communal est constitué d'une suite d'estimations de recettes et dépenses se rapportant à un exercice, une année civile, le compte communal reprend la même suite de postes mais constitués de recettes et dépenses effectives.

Le compte vérifie en quelque sorte les estimations budgétaires. Dès son approbation, son résultat budgétaire doit immédiatement remplacer l'estimation du boni de l'exercice antérieur portée au budget établi pour l'année qui suit celle du compte.

Ce document n'émane pas des mandataires communaux, il est le bébé du Service de la Recette du secrétariat communal. Il est dès lors confectionné par le Receveur provincial en charge de notre entité, Monsieur Benoît Dorthu, et par sa fidèle collaboratrice, Madame Catherine Simons. Dans le respect de la législation qui gouverne cette matière, bien des écritures et des contrôles longs et parfois complexes doivent être réalisés avant de pouvoir imprimer ce document et ses annexes. Avant d'être porté à l'ordre du jour du Conseil communal, bien des heures et des écritures ont été nécessaires.

C'est le 8 novembre dernier qu'il a été approuvé par le Conseil communal. Le résultat budgétaire dégagé s'établit comme suit:

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés net:	5.309.490,67	2.464.095,35
Engagements:	3.606.639,44	2.246.975,21
Résultat budgétaire de l'exercice:	1.702.851,23	217.120,14

Ces chiffres résultent du résultat 2010 cumulé avec celui des exercices antérieurs.

La modification budgétaire inscrite au point suivant de l'ordre du jour du conseil communal a intégré ces deux résultats en remplacement du boni estimé de l'exercice antérieur porté au budget dressé pour 2011.

Une recette étonne toutefois celui qui feuillette ce document. En effet, la recette pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques est de 397.605,48€ supérieure à l'estimation initiale communiquée par le SPF des Finances pour l'élaboration du budget. Bizarre! Ce montant ne va toutefois pas nous revenir avec récurrence puisque l'estimation du rapport de cette taxe pour l'exercice 2012 est inférieure au montant reçu en 2011.

Ces résultats permettront de continuer à financer des travaux et à faire les avances sur fonds propres lors de la réalisation de travaux subsidiés. Chacun sait que le subside met un temps certain pour arriver dans l'escarcelle communale. D'autre part, les entrepreneurs continueront à remettre de bons prix lors des soumissions, sachant qu'ils seront payés de suite.

EVOLUTIONS BUDGÉTAIRES 2011

Le budget communal voté par le Conseil communal peut être modifié en fonction d'éléments nouveaux ou d'opportunités qui se présentent durant l'exercice. Ce sont les modifications budgétaires.

Les estimations de recettes et de dépenses sont alors revues, à la hausse ou à la baisse, affinant ainsi celles portées au budget initial.

La procédure d'approbation reste identique à celle qui prévaut pour le vote du premier document, il en va de même au niveau de la tutelle. Le budget a ainsi été modifié en séance du Conseil communal réuni le 8 novembre dernier.

Dans la foulée du vote du compte dressé pour l'année 2010, le résultat budgétaire dégagé par ce dernier, soit 1.702.851,23€, a remplacé l'estimation du boni des exercices antérieurs. Après les différentes modifications apportées, le budget ordinaire présente désormais un boni de 167.600,21€ à l'exercice 2011. Ce montant cumulé au boni des exercices antérieurs arrête un boni global de 1.154.106,58€.

Le bon résultat du compte 2010 a, en outre, permis d'augmenter la hauteur des crédits affectés à la rénovation de voiries. Ce sont en effet pas moins de 300.000€ supplémentaires, de moyens propres à la commune, qui seront affectés à ce poste initial de 200.000€, porté dès lors à 500.000€. Une partie de la rue des Moulins, les rues Vinâme et de Mont ainsi que Lagrange recevront les soins indispensables que nous ne pourrions apporter par le biais des seuls travaux subventionnés par la région.

Les nouvelles lames à monter sur les tracteur et camion nous ont été livrées dans les délais et 6.000€ ont été ajoutés au poste 421/140-13 « déneigement et lutte contre le verglas », porté ainsi à 33.500€. Le sel de déneigement est prêt à être utilisé par les ouvriers du service de voirie afin de maintenir la praticabilité de nos voiries. Petit bémol parmi les bons résultats, la situation financière des banques étant ce qu'elle est, le dividende espéré pour nos parts A et B du Holding communal a été ramené à zéro. Au départ, nous espérions une rentrée de 7.495,50€.

S'il est une rentrée bien difficile à estimer, c'est celle se rapportant à la vente de bois sur pied. Par prudence celle-ci avait été évaluée à 35.000€, elle fut de plus de 156.000€. Un grand merci à nos agents forestiers et au DNF (Département Nature et Forêts de la Région wallonne) pour l'excellent travail réalisé depuis des décennies. Eh oui, que d'années entre la plantation et la vente de l'arbre, lequel aura reçu bien des soins et fait l'objet de l'attention de plus d'un forestier!

(RE) DÉCOUVRONS LA NATURE QUI NOUS ENTOURE!

Les balades 2012 « découverte de la nature » se dérouleront les dimanches 1^{er} avril et 16 septembre. Le départ aura lieu à 9h30 heures. La première de l'année démarrera de la maison de village de Tavier, rue du Paradis, tandis que la seconde partira de la Place communale Joseph Legros à Anthisnes, comme de tradition.

Les inscriptions seront prises au secrétariat communal (M^{me} Mignolet 04.383.99.93)

COUPES DE BOIS : INSCRIPTION NÉCESSAIRE!

C'est une tradition dans notre entité, des coupes de bois sont vendues de gré à gré aux habitants de la commune suivant une procédure bien établie.

Attribuées par tirage au sort en séance publique, il est cependant nécessaire que les personnes désireuses d'en recevoir une se soient préalablement inscrites au secrétariat communal.

A tout moment de l'année, en formant le 04.383.99.95, vous pouvez faire part de votre intérêt pour une coupe comprenant 6 à 8 m³ de bois. Chaque ménage est en droit de poser sa candidature. Elles seront néanmoins arrêtées lorsque le service administratif du Cantonement d'Aywaille du Département Nature et Forêts réclamera la liste des personnes inscrites.

Désormais aucune procuration ne pourra être produite : les bénéficiaires d'une coupe devront être présents à la vente et devront signer personnellement l'acte de vente établi. Le prix, dont le montant sera fixé par le DNF et communiqué lors de l'annonce de la vente, sera réglé à cette même séance. Merci de penser à emporter de la monnaie.

Notez qu'un délai est imparti pour couper et évacuer le bois coupé. Tant que faire se peut, les coupes se situent à proximité d'une voirie. Il peut toutefois arriver qu'une ou l'autre coupe se situe entre le chemin et une autre parcelle à couper.



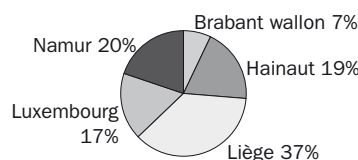
par Michel EVANS

NOS ARBRES ET HAIES REMARQUABLES!

Notre environnement communal est composé de 28% d'étendues forestières. C'est néanmoins au-delà de cet espace que nous retrouvons la quasi-totalité des arbres qualifiés de « remarquables » par les dispositions régionales. DD

Répartition des sites

« Arbres et Haies remarquables » par Province



Etre remarquable, c'est se singulariser par sa valeur esthétique ou paysagère, une position particulière dans l'espace, individuellement ou en groupe. La Wallonie nous invite à y ajouter de nouveaux sujets d'un âge plus que trentenaire!

La notion de remarquable est définie par le Code wallon d'aménagement du territoire de l'urbanisme et du patrimoine. A noter que cette qualité vise tant les haies que les arbres. Ils sont soit répertoriés dans des ouvrages reconnus, soit ils ont fait l'objet d'une procédure de classement afin de les protéger. Nous retrouvons aussi dans cette catégorie les arbres répertoriés sur une liste établie annuellement par le collège communal.

La Wallonie compte près de 25.000 arbres et haies remarquables. La liste n'est pas immuable puisque de nouveaux individus peuvent s'y ajouter tandis que d'autres, hélas, cessent de résister au temps. La liste de ces arbres est consultable au secrétariat communal, de même que les fiches qui vous permettront de décrire de nouveaux spécimens à soumettre à l'approbation du Gouvernement wallon, sur proposition du Collège communal.

Si vous ne souhaitez pas compléter ces données, vous pouvez néanmoins laisser vos coordonnées au secrétariat communal et la situation précise de l'arbre ou de la haie que vous jugez remarquable. Nous nous chargerons de les mesurer et de compléter le descriptif.

CODE DU PROMENEUR EN FORÊT

A toute saison, c'est souvent un bon moment de détente que de se promener en forêt. Alors en voici les ... 9 commandements. Bon loisir au grand air. DD

1. Reste sur les chemins et sentiers ouverts à la circulation, ainsi tu ne troubleras pas l'équilibre entre la végétation et les animaux. Des itinéraires balisés te permettront de découvrir nos forêts.
2. La circulation des véhicules à moteur est exclusivement limitée aux routes ouvertes. Les promeneurs profitent de la sérénité régnant en forêt. Evite aussi les cris et tout bruit qui pourraient perturber les animaux.
3. Tiens ton chien en laisse ou laisse-le à la maison. Ton fidèle compagnon risque de déranger des couvaisons ou d'effrayer les animaux de la forêt rien que par son odeur.
4. Evite de mutiler les arbres. Modère tes cueillettes et ne coupe surtout pas une espèce protégée.
5. Garde-toi d'allumer du feu : le danger d'incendie est plus grand qu'il ne paraît.
6. Camper en forêt n'est pas autorisé. Il existe des terrains de camping dans les environs.
7. Sois prudent en période de chasse, respecte les panneaux d'interdiction : ils sont placés pour ta sécurité.
8. Emporte tes déchets. La forêt restera propre et accueillante après ton passage.
9. Les rivières sont aussi des lieux pleins de vie (aussi bien animale que végétale). Evite de les troubler.

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR NOTRE COMMUNE

Notre site internet www.anthisnes.be a fait peau neuve. Cette mise à jour était bien nécessaire après de 10 ans de bons et loyaux services de notre premier site communal.

Cette refonte complète de notre site poursuit, parmi d'autres, l'objectif essentiel d'améliorer les services et l'information aux habitants de notre commune.

C'est pour cette raison que nous l'avons doté de toute une série d'outils qui en font désormais un produit de son temps (commande de documents en ligne, page facebook, compte twitter, flux rss, etc.).

Pour faire de ce site un outil de liaison performant et efficace entre tous les habitants de notre commune, vos avis, vos commentaires et vos suggestions nous intéressent au plus haut point. N'hésitez donc pas à nous contacter par mail (info@anthisnes.be ou pelosato@voo.be) et à nous rejoindre sur facebook (www.facebook.com/anthisnes) et sur twitter (@anthisnes).

C'est aussi pour atteindre cet objectif que le Conseil Communal a décidé de mettre gratuitement à la disposition de toutes les familles qui le souhaitent un lecteur de carte d'identité électronique. Cet appareil, spécialement conçu pour relier votre carte d'identité à votre ordinateur, vous permettra notamment :

- de vous identifier sur Internet;
- de demander des documents sur Internet;
- d'effectuer des transactions commerciales de manière sécurisée via Internet;
- de remplir des formulaires sur Internet: déclarations d'impôts (Tax-on-Web), extraits du registre de la population, contacts avec d'autres administrations, primes de la Wallonie, etc.

Deux distributions ont été organisées en décembre dernier. Et, si ce n'est encore fait, vous pouvez toujours vous procurer ce lecteur au «service population» de notre administration communale pendant les heures d'ouverture habituelles.

MÉMOIRE LOCALE ET ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS EN OURTHE-AMBLÈVE

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Wallonie, le GREOA a été retenu pour réaliser un site Internet destiné à favoriser la conservation de la mémoire locale mais aussi les échanges intergénérationnels en Ourthe-Ambève.

Le site www.generationsrurales.be est en ligne depuis quelques semaines. Chaque personne qui le souhaite peut consulter des informations relatives à la mémoire locale ou écrire des articles, les commenter, poser des questions, noter une activité dans l'agenda... Vous pouvez également vous inscrire à la newsletter pour recevoir régulièrement les derniers articles recensés sur le site.

Ainsi, venez découvrir sur le site Internet la vie d'une sage-femme à Aywaille en 1928, « Henry Vieuxtemps, le Chopin belge », les élèves de Warzée en 1894, l'immigration des carriers toscans en Ourthe-Ambève en 1946, le Musée de la vie rurale à Xhoris...

Infos: GREOA, Place de Chézy 1 à 4920 Harzé - Tél.04.384.77.88 - info@generationsrurales.be - www.generationsrurales.be

L'ÉCOLE SAINT MAXIMIN EN ROUTE VERS DE NOUVELLES DÉCOUVERTES



Dès septembre, les enfants de maternelle ont visité la ferme pédagogique du Sart Tilman. Ils ont pu ainsi découvrir les nouvelles techniques de traite des vaches (robot de traite), s'amuser en nourrissant les animaux et confectionner du pain et du beurre. Un vrai régal pour leurs petites papilles!

En octobre, les petits de maternelle se sont rendus en bus au marché de Comblain-au-Pont pour y découvrir les échoppes de couleurs et y faire leurs emplettes afin de cuisiner une bonne soupe... recette maison bien sûr!

Le pommier de l'école a été généreux cette année. Il a permis aux élèves de primaire de réaliser une délicieuse compote et un succulent crumble, tout en y intégrant différents apprentissages (mesures, lecture...) en s'amusant!

C'est durant une grande promenade nature que nous avons accueilli un nouveau collègue, Meneer Philippe. Il a pu apprécier notre magnifique région. Suite au succès croissant de notre projet d'immersion (depuis maintenant 5 ans), il a ainsi rejoint l'équipe des enseignants néerlandophones. Un grand merci à l'école Saint-Roch de Ferrières qui accueille depuis tant d'années nos élèves de primaire pour les leçons de natation tous les jeudis.

Que serait ce premier trimestre sans notre traditionnel souper raclette organisé par le comité de parents qui a su combiner délice et amusement.

N'oublions pas de féliciter Juliana Ortichetti, Kevin Brisbois, Julia-Carlyn Mathieu et Clara Merch pour la réussite de leur certificat d'études de base.

par Michel EVANS

MIEUX GÉRER VOS DÉCHETS AVEC INTRADEL

La capacité d'un de vos conteneurs ne vous convient pas? Vous voulez suivre l'évolution de vos levées et quantités de déchets collectés sur le web et vous avez perdu vos codes d'accès? Vous pouvez changer la contenance de vos poubelles à puce ou demandez à nouveau vos mot de passe et login. Pour tout contact : www.intradel.be - 04.240.74.74. **DD**

COMPOSTER POUR AIDER L'ENVIRONNEMENT

En 2012, distribution de broyat les samedi 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 1^{er} septembre, 6 octobre, 3 novembre, de 10 à 12 heures au site de compostage sur Les Pierrys (Vien). A la demande, vous pouvez aussi recevoir des infos sur le compostage **DD**

Par ailleurs, la commune vous propose un fût composteur à prix coûtant, soit 48,00€. Ce prix est rendu possible par la commande groupée réalisée par Intradel. Il vous sera livré dans la quinzaine qui suit la réception de votre versement au compte 091-0004103-58 de la Commune d'Anthistes.

Référence à mentionner en communication : 876/161-48, soit l'article budgétaire concerné, et l'adresse de livraison.



TAXE 2012 : NOS DÉCHETS ONT UN COÛT!

Voici peu, la Wallonie a pris le taureau par les cornes; il s'imposait de réduire drastiquement la production de déchets, d'en valoriser un maximum et de maîtriser les coûts portés à charge du citoyen et du budget communal. L'objectif assigné aux communes est clairement d'équilibrer recettes et dépenses de ce service. **DD**

La difficulté des mandataires est d'estimer la production globale, les dépassements de quota inclus dans la taxe, tout en tenant compte de cotisations adaptées à la hausse par Intradel.

Les différentes taxes devaient être votées pour le 15 novembre, raison pour laquelle en 2010 nous n'avions pu profiter de l'expérience d'un exercice complet d'utilisation des conteneurs. Il avait alors été décidé de reconduire la taxe de 75, 110 et 145€ pour les ménages composés, d'une, de deux ou de trois personnes et plus. Pour l'année 2011, nous pouvions profiter des résultats de neuf mois en 2009, de l'année complète 2010 et d'une projection établie sur 2011. Nous savions que le coût réel 2010 avait été couvert à hauteur de 103%!

Sur base du résultat des exercices antérieurs, il était raisonnable d'espérer pouvoir réduire la taxe du service minimum de huit euros pour chaque catégorie, tout en ne modifiant en rien le service fourni: la collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles et des déchets organiques en conteneurs doubles fournis et adaptés à la taille du ménage, la collecte des PMC et papiers cartons toutes les deux semaines, un quota de 30 levées par an et par ménage (avec un maximum de 12 vidanges du conteneur de la fraction résiduelle), la fourniture d'un rouleau de sacs PMC par an et par ménage, le traitement de 60kg d'ordures ménagères résiduelles et 30 kg de déchets organiques par habitant, l'accès complet au réseau de recyparcs Intradel et aux bulles à verre.

Hélas, la cotisation réclamée par Intradel est passée de 43,67 à 45,72€ par habitant, soit une hausse de 2,05€ par personne ou 8.205,00€ de charge supplémentaire. Sachant que notre entité compte 1.685 ménages, la charge supplémentaire pour chacun de ceux-ci sera de 4,89€. La réduction espérée est dès lors passé de 8 à 3,00€, la taxe s'établit désormais comme suit: 72, 107 et 142 euros pour les ménages d'une, deux ou trois personnes et plus.

Il me faut noter que les exonérations et réductions prévues antérieurement ont été reconduites. Sont exonérés de la partie forfaitaire: les personnes séjournant toute l'année en clinique, home ou hôpital, les écoles, les mouvements de jeunesse, clubs sportifs, asbl, ..., les associations de fait reconnues comme telles par le Collège communal sur la délégation expresse donnée par le Conseil communal à cet effet, les commerces et indépendants qui recourent aux services d'une société privée pour la collecte des déchets assimilés au siège de leur activité.

Une réduction de 25 euros est accordées annuellement aux ménages comptant 3 enfants et plus de moins de 18 ans au 1^{er} janvier, aux gardiennes agréées par l'ONE au 1^{er} janvier, aux personnes à revenu modeste (maximum 12.600,00€/an imposables + 1.790,00€ par personne à charge fiscalement, aux ménages ayant 1 enfant ou plus de moins de deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La réduction est portée à 50 euros en faveur des personnes incontinentes ou dialysées à domicile, au 1^{er} janvier. A noter que ces réductions peuvent se cumuler.

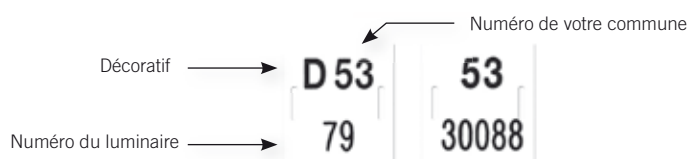
MIEUX CONNAÎTRE VOTRE INTERCOMMUNALE RESA

Resa assure un éclairage public de qualité dans les communes liégeoises. Éléments visibles et profitables à toute la population, la lumière et le mobilier d'éclairage révèlent l'espace, accentuent ou modifient notre perception des lieux.

Que ce soit en agglomération ou le long d'une route de campagne, l'éclairage public fait partie de notre quotidien. Mais s'il participe à la vie de notre commune en offrant une meilleure qualité de vie aux habitants, il demeure avant tout un service à la collectivité qui contribue largement à garantir la sécurité des citoyens.

Si les communes sont propriétaires de leur éclairage public, c'est en qualité de Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) qu'aujourd'hui Resa gère un parc de près de 127.600 points lumineux d'éclairage public répartis dans 55 communes de la Province de Liège. L'entretien des installations d'éclairage public - hormis l'entretien de l'éclairage décoratif ou des illuminations - est repris parmi les Obligations de Service Public (OSP) à charge des GRD. Les entretiens préventifs, curatifs normaux et leur organisation sont des missions assurées par les équipes de Resa depuis son centre de pilotage situé à Herstal. Depuis quelques années, Resa gère cela en combinant l'entretien préventif en fonction de la durée de vie des lampes et l'entretien curatif normal; une vérification des points lumineux est faite tous les trois mois en été, tous les deux mois en hiver pour procéder au remplacement des points lumineux défectueux. Rappelons que Resa s'occupe uniquement de l'éclairage des voiries communales puisque l'éclairage des autoroutes ou des voiries régionales relève de la Direction générale des Routes et Bâtiments du Service Public de Wallonie (SPW).

Resa actualise sa base de données et inventorie régulièrement son parc de luminaires afin d'établir un cadastre précis. Celui-ci reprend les informations logistiques et techniques de chaque point lumineux: ses caractéristiques, ses composants, son accessibilité, les moyens techniques requis en cas d'intervention... Chaque luminaire est recensé et identifiable grâce une petite plaquette numérotée et y apposée.



Ce cadastre est un outil précieux pour les communes qui souhaitent déterminer avec précision leur propriété et être informées de l'état des lieux de leur éclairage public.

Mais la tâche de Resa ne se résume pas à l'entretien et à la surveillance de l'éclairage public. Le placement ou déplacement de certaines installations mais aussi la conception de nouveaux équipements, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la réalisation des travaux, sont les missions que remplit le bureau d'études de Resa à Ans. Chaque projet fait l'objet d'une réflexion sur les besoins véritables en termes d'éclairage: quelles sont les zones à éclairer? Quand et comment éclairer? De manière continue ou seulement durant certaines périodes de la nuit ou de l'année? Si la décision finale appartient à la commune, Resa peut offrir réponse et solution adaptées à chaque situation.

L'utilisation d'un matériel économique et performant associé à une bonne gestion des flux lumineux peut générer des économies

intéressantes. Aujourd'hui, des évolutions techniques permettent de réaliser des économies d'énergie en adaptant l'éclairage aux usages et à la fréquentation des lieux. C'est dans cette optique que Resa étudie actuellement la possibilité de placer des dispositifs de «dimming» qui permettront de réduire progressivement l'intensité lumineuse des lampes à certaines heures de la soirée sans compromettre la sécurité et altérer la perception des usagers. Aussi, le remplacement de certains luminaires comme les lampes à vapeur de mercure basse pression (tube fluo) par des lampes offrant une meilleure efficacité lumineuse et nécessitant des coûts d'entretien moins élevés contribue à réduire la facture énergétique des entités locales. Certaines communes ont déjà fait le choix de réduire les horaires d'allumage de leurs monuments (jusque minuit en semaine et 2h les W.E.) sur base d'un calcul de «retour sur investissement» que leur a fourni Resa.

Chaque propriétaire doit veiller à ce que ses arbres ne perturbent pas les réseaux aériens. Dès lors, il doit procéder à ses frais à l'élagage des branches d'arbres qui se trouvent à proximité des lignes électriques aériennes et qui pourraient occasionner des courts-circuits ou des dégâts aux installations. Si le propriétaire refuse d'effectuer l'ébranchage (ou en cas d'absence de réponse de sa part dans un délai d'un mois), le GRD pourra procéder lui-même aux travaux (et en cas d'urgence), qui seront facturés au propriétaire. De plus, en cas de sinistre, le gardien de l'arbre devra prendre en charge tout dégât causé aux installations (dispositions reprises dans l'article 17 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité).

RESA PRATIQUE

En cas d'urgence ou de pannes résultant d'une absence subite et totale de l'éclairage public: 04.240.71.54 - 04.240.71.55 - 04.240.71.69, du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30; Télé Appel: 04.263.18.80 (24h/24).

Pour savoir comment indiquer qu'un luminaire est défectueux, veuillez voir l'article sur la gestion de l'éclairage public en page 14 dans les informations communales.

STUDENT@WORK: UN NOUVEAU SITE WEB SUR LE TRAVAIL ÉTUDIANT

Dès janvier 2012, la réglementation du travail étudiant va subir des changements. Les étudiants pourront ainsi travailler 50 jours par an à un taux de cotisations ONSS réduit. Le non-dépassement de ce « contingent » de 50 jours sera de la responsabilité de l'employeur et de l'étudiant.

Dans le cadre de cette nouvelle réglementation, l'Office national de sécurité sociale (ONSS) vient de lancer un nouveau site consacré au travail des étudiants: www.studentatwork.be ainsi qu'un nouveau service en ligne qui permet de vérifier le solde de son contingent annuel. Le site web Student@work fournit aux étudiants jobistes et à leurs parents des informations claires et détaillées sur les possibilités et les dispositions de cette nouvelle réglementation.

LES SERVICES D'INFOR JEUNES HUY



Infos, conseil, aide et documentation sur études, formations, emploi, aide sociale, citoyenneté, justice, vie affective, santé, famille, logement, transports, loisirs et vacances.

Service kot, bibliothèque sociale pour les travaux scolaires, vente des cartes des Auberges de jeunesse et de la Carte jeunes européenne, animations (Huy, je surfe m@lin; Passe Partout), cyber centre, blog des stages de vacances <http://stageshuywaremme.canalblog.com>; facebook ([centreinforjeunes.huy](https://www.facebook.com/centreinforjeunes.huy)). Permanence: du lundi au vendredi 8h30-16h30.

INFOR JEUNES ASBL, Jean-Marc Delmelle, animateur- directeur, quai Dautrebande 7 Huy - tél. 085.21.57.71 - huy@inforjeunes.be

ACADÉMIE OVA: VIF SUCCÈS POUR LE CONCERT ET LA REMISE DES PRIX

La grande salle du Centre récréatif de Remouchamps était en effet comble, le dimanche 16 octobre dernier, à l'occasion de la traditionnelle remise des prix de l'Académie O.V.A. Plusieurs élèves d'Anthisnes ont été mis à l'honneur lors de cette manifestation.

Ainsi, ont obtenu leur diplôme de fin de cycle de formation musicale, en Transition 3: Pauline Bianchi avec 90% et Sophie Bianchi avec 83% toutes deux de Tavier; en Qualification 2: Caroline Steveler avec 85,5% et Julie Steveler avec 84%; en Qualification 2 Adultes: Chantal Gustin avec 80,5% et David Liégeois avec 75%. Ces quatre derniers sont tous de Villers-aux-Tours.

Un prix spécial de la Maison Tasset, magasin de musique à Liège, a également été attribué à Pauline Bianchi.

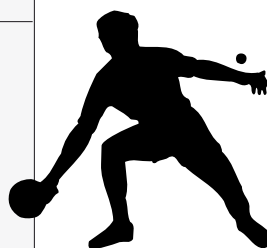
Cette remise solennelle des prix a été rehaussée par un magnifique concert offert par les lauréats de formation instrumentale de l'année scolaire 2010-2011. Bravo à tous!

Pour tout renseignement: Académie O.V.A. (Musique - Danse - Arts parlés), rue Marsale 10 - 4920 Aywaille - 04.384 60 11 - fax 04.384.75.49 - www.academie-ova.be - info@academie-ova.be

par Michel EVANS

SPORT: DES CHAMPIONS BIEN DE CHEZ NOUS!

C'est la tradition à Anthisnes, les sportifs champions sont mis à l'honneur lors d'une réception en début de soirée. Afin de ne pas empiéter sur une plage dédiée au championnat, c'est le samedi 1^{er} octobre que nous nous sommes retrouvés à l'Hôtel de Ville.



L'équipe de Tennis de table « Club Val Pierry's A » a été championne en division 2, catégorie Vétérans, de la Fédération Royale ouvrière de Tennis de Table Belge Francophone. Les résultats obtenus sont impressionnants puisque la saison s'est clôturée par quatorze victoires en autant de matchs. Assez éloquent!

L'équipe championne était composée de Patrice Deroua, Marc Evelette, Jacques Gerday, Charles Malempré, et Marc Ledent. Notez que ce dernier est affilié depuis 1966 et a joué, sans discontinuer, dans le club d'Anthisnes.

Quant à notre autre concitoyen Charles Malempré, il est tout simplement le plus ancien joueur affilié actif de la Fédération en Province de Liège. Charles joue depuis 1956 et a, notamment, défendu les couleurs de la Belgique à Paris.

Le second club représenté était le Club Royal de la Petite Aviation Liégeoise, dont les affiliés se retrouvent sur le site bordant le Bois d'Anthisnes.

Lors du défunt championnat, Steeve Hansoulle à détrôné Denis Duchesne d'une courte tête, dans le championnat de Belgique F3B de planeurs lancés au moyen d'un treuil. Mais après moult tracasseries administratives, Denis a participé en tant qu'invité au championnat de France. Mieux, il a remporté cette compétition et il est dès lors théoriquement champion de France.

A noter que Denis et Steeve représentent régulièrement la Belgique lors des Championnats du monde.

En série F3K, il s'agit toujours de planeurs, légèrement plus petits et lancés à la main, une médaille d'argent est revenue à Olivier Leroy. Celui-ci a participé au premier championnat du monde organisé en Suède pour cette catégorie.

MODIFICATIONS À AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

C'est dorénavant Madame Danielle Ponthir, préposée à l'ALE de Tinlot, qui vous accueillera à l'Agence Locale pour l'Emploi d'Anthisnes, le mardi de 8h30 à 12h. Le fonctionnement de l'ALE ne change pas: vous pouvez obtenir les chèques et tous les documents selon les modalités habituelles.

Agence Locale pour l'Emploi, rue de l'Hôtel de Ville 1 - 4160 Anthisnes - Tél.: 04.383 78 43

AIDEZ-NOUS À BIEN GÉRER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour signaler un luminaire défectueux adressez-vous d'abord à l'administration communale. Relevez le numéro de support mentionné sur le poteau d'éclairage ou, à défaut, la rue, le code postal et le numéro de l'immeuble le plus proche. La commune prévient RESA, la marque de Tectéo pour l'éclairage public, qui intégrera la réparation dans son planning. Il vous est donc recommandé d'informer Jacques Dohogne, technicien au Service communal des Travaux, de toute défectuosité, soit par communication téléphonique 04.383.67.17, soit par courriel jacques.dohogne@publilink.be.

Vous pouvez également signaler un point d'éclairage défectueux directement par fax à RESA (04.240.71.65.). Dans ce cas, la commune ne peut être toutefois votre relais et garante de la réparation, à moins que vous ne l'informiez également. L'entretien est assuré par le personnel spécialisé de Tectéo, durant les cinq visites programmées sur l'année (semaines n^{os} 1, 10, 22, 34 et 43) et sur base de la liste qui lui a été adressée, mais aussi selon ses constatations sur le terrain. Vous pouvez également signaler une panne et /ou consulter le planning de maintenance de RESA sur son site Internet pour connaître le prochain passage dans notre commune. (www.tecteo.be).

AUX COUSINS VILLERSOIS

Monsieur Fredy Desmedt, Secrétaire du comité organisateur, a le plaisir de vous annoncer que Villers-lez-Heest organisera les 11 et 12 août 2012 le 17^{ème} rassemblement des Villers.

Ces festivités seront organisées à l'occasion du 120^{ème} anniversaire de l'église
40^{ème} anniversaire de l'ASBL « Villers Promotion »
25^{ème} anniversaire de la salle « Villers Promotion »
25^{ème} anniversaire du club de TT « Villers Promotion »
20^{ème} anniversaire du 7^{ème} rassemblement des Villers

Ce monsieur est à la recherche d'un délégué de Villers-aux-Tours, possédant de préférence une adresse mail, qui serait d'accord de transmettre le programme et les instructions complémentaires aux habitants ou au comité des fêtes. (desmedtfredy@skynet.be).

ETAT-CIVIL

NAISSANCES (Liste arrêtée au 8/12/2011)

29.08.2011 DODET Kenzy d'Anthisnes
02.09.2011 CARRARA Arthur de Tavier
16.09.2011 LAMARCHE Yanis de Anthisnes
12.09.2011 JUPRELLE Giulia de Berleur
13.09.2011 ROGER Alex d'Anthisnes
26.09.2011 BRISBOIS Arthur d'Anthisnes
29.09.2011 GILLON Lucas de Limont
04.10.2011 N'SOUGLO Anya de Vien
16.10.2011 DELIEGE Grégoire de Villers-aux-Tours
11.11.2011 MALMEDY Alice et Justine de Limont
08.12.2011 GERAIN Tom de Villers-aux-Tours

MARIAGES (Liste arrêtée au 17.11.2011)

10.09.2011 DECHENE Jean-Christophe et KOTTENHOFF Muriel de Villers-aux-Tours
17.09.2011 DORSIMONT Alain et PERAT Ingrid de Berleur-Tavier
24.09.2011 BURETTE Daniel et BOUTET Christine d'Anthisnes

DÉCÈS (Liste arrêtée au 27 novembre 2011)

05.08.2011 FOLIE Anita, épouse de DUSZYNSKI Serge de Villers-Aux-Tours
05.09.2011 EVANS Albert, veuf de MAGIS Gina de Anthisnes
29.08.2011 de MOFFARTS Charles de Bagnée-Tavier
14.09.2011 DOZO Anny, veuve de HOST Victor de Limont-Tavier
20.09.2011 HUBERT Irène, veuve de HARRAY Maurice de Anthisnes
24.09.2011 LAMARCHE Eliane, veuve de ANCIEN Albert de Limont-Tavier
28.09.2011 LEGROS Marie-Christine de Limont-Tavier
05.10.2011 LECOCQ Claire, veuve de TOGNOCCHI Uliano de Anthisnes
12.10.2011 VERJANS Daniel, époux de PONCELET Alice de Hody
27.11.2011 MOTKIN Marie de Hody

DISTRIBUTION DE LECTEURS DE CARTE E-ID

La distribution des lecteurs de cartes d'identité électroniques se poursuit durant les heures d'ouverture du bureau population, à savoir: Le lundi, mercredi, jeudi, vendredi: de 8h30 à 11h30 - Le mardi: de 15 à 19h. A noter que la commune octroie un lecteur aux chefs de ménage demeurant et domiciliés sur la commune d'Anthisnes entre le 1^{er} septembre 2011 et le 30 juin 2012. Une question? info@anthisnes.be

HORAIRE D'OUVERTURE DES SERVICES COMMUNAUX

Le Secrétariat communal (04.383.60.75) est accessible au public selon l'horaire suivant: le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 11h30: tous services. Le mardi, uniquement de 15h à 17h.

En plus le service population pour les cartes d'identité, changement d'adresse, passeports, etc. vous accueille le mardi de 15 à 19h. Une permanence du service Urbanisme s'étend le mardi de 15h à 18h. Le service urbanisme est fermé le lundi.

Pour le permis d'environnement, une permanence est tenue tous les lundis et mercredis de 8h30 à 11h30 par M Jacques Dohogne, à son bureau au Service des Travaux, rue du Vieux Château à Anthisnes (04.383.67.17).

Pour votre confort, nous vous rappelons que certains documents peuvent être demandés via le site Internet communal www.anthisnes.be (accès direct: commander un documents ou via «vivre à Anthisnes»), site sur lequel vous trouverez également toutes les adresses des courriers électroniques et numéros de téléphone des différents services communaux.



L'ASBL Avouerie d'Anthisnes - Maison des Associations prend en charge la collecte des informations destinées à la réalisation du présent agenda et à celui du site Internet de la commune. Une sélection de celui-ci est diffusée vers les agendas touristiques de la Maison du Tourisme et de la Fédération du Tourisme provinciale. Nous vous prions dès lors de bien vouloir transmettre vos activités directement à l'Avouerie d'Anthisnes, avenue de l'Abbaye 19 à 4160 Anthisnes. 04.383.63.90 ou isabelle@avouerie.be

JANVIER

- 21 Tavier: **Patro Quiz Music Time** - à 19h30 au Cercle Sainte Barbe - Un Patro Quiz uniquement musical - www.patro-quiz.be

- 21-28 Anthisnes: **Les Joyeux Jeudis de la Communale présentent: «Le Saut du Lit»** - Comédie en 2 actes de Ray Cooney - Mise en scène par M. Delvenne - Avec Aude Stembert, Jean-François Delmelle, France Likon, Michel Delvenne, Monique Leroy, Valérie Vilour et Nathalie Delmelle - Salle communale d'Anthisnes à 20h - Préventes: Stock Américain & Ecole - Réservations: 0473.505.735 - Adulte: 7€ - Enfant: 3€ - Une organisation du Comité Scolaire de l'école communale d'Anthisnes

- 28 Anthisnes: **Soirée Choucroute** - Choucroute royale suivie d'une soirée Ambiance - à partir de 19h - à Salle Val Pierrys - Infos et réservations: M. Closjans 04.383.69.42 - M. Dumont 04.383.67.63

FEVRIER

- 3 Anthisnes: **Soirée jeux de plateaux pour joueurs de 12 à 99 ans à l'Avouerie** - de 18h à 24h - Infos: Avouerie d'Anthisnes 04.383.63.90 - info@avouerie.be - En collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale

- 19 Hody: **Bal de Carnaval pour enfants** - Salle «Li Hody's» - animations et encadrement des enfants à partir de 15h00 - gratuit pour les enfants de moins de 12 ans - l'ASBL Comité des fêtes de Hody - Aimé Closjans 0497.440.337 - lihodys@gmail.com

- 26 Anthisnes: **Dîner choucroute avec un spectacle présenté par les comédiens d'Antinac** - Salle communale à partir de 11h30 - Infos et réservations: Annette Dodet 0475.33.28.77 - 04.383.74.24 - Eric Dodet 0498.61.02.51

- 28 Lagrange: **Soirée jardinage** - de 19h30 à 22h à la maison de village de Lagrange - Principes de la méthode pour l'établissement du plan de potager - 3€ la séance - Bernard Spineux 04.383.69.96 - bspineux@gmail.com

MARS

- 2 Anthisnes: **Soirée jeux de plateaux pour joueurs de 12 à 99 ans à l'Avouerie** - de 18h à 24h - Infos: Avouerie d'Anthisnes 04.383.63.90 - info@avouerie.be - En collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale

- 25 **29^{ème} Brocante jouets et vêtements** - 9h-14h - Salle Li Hody's à Hody - Ouverte aux vendeurs dès 7h30 - Michel Evans 0476.844.315

- 27 Lagrange: **Soirée jardinage** - de 19h30 à 22h - Maison de village de Lagrange - Les travaux du mois de mars; rôles des engrais verts et des plantes améliorantes; préparations végétales: les purins végétaux - 3€ la séance - Bernard Spineux 04.383.69.96 - bspineux@gmail.com

- 31 Hody: **Souper avec spectacle de Pierre Theunis et Betty La Ferrara «Tralala lala...»** - Salle Li Hody's à partir de 18h30 - Infos et réservations: Annette Dodet 0475 33.28.77 - 04.383.74.24 - Eric Dodet 0498.61.02.51

AVRIL

- 1 **Balade nature «Le printemps qui nous revient»** - Réunion à Tavier à 9h30 - Michel Evans 0476.844.315

- 2-6 Hody: **Semaine Récréative pour enfants de 3 à 12 ans** - Salle «Li Hody's» - l'ASBL Comité des fêtes de Hody Aimé Closjans 0497.440.337- lihodys@gmail.com

- 6 Anthisnes: **Soirée jeux de plateaux pour joueurs de 12 à 99 ans à l'Avouerie** - de 18h à 24h - Infos: Avouerie d'Anthisnes, avenue de l'Abbaye, 19 4160 Anthisnes - 04.383.63.90 - eric@avouerie.be - En collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale

- 24 Lagrange: **Soirées jardinage** - de 19h30 à 22h à la maison de village de Lagrange - Travaux spécifiques de la méthode des cultures associées au mois d'avril et les différents types de compostage proposés - 3€ la séance - Bernard Spineux 04.383.69.96 - bspineux@gmail.com

- 27 - 29 Anthisnes: **Les Anthinoises** - Festival de Wallonie des Musiques & Cultures celtiques - Concerts, spectacles et animations - www.anthinoises.com - ASBL Li Mohe à l'Ôrlodge - 04.383.71.24 - 0474.38.62.40

VIVACITÉ 27, 28 et 29 avril 2012
 Liège 90.514

Les Anthinoises
 Festival de Wallonie des Musiques & Cultures Celtiques

www.anthinoises.com

3 nuits et 2 jours de musique, de fête et de découvertes culturelles

Plus de 25 concerts sur 3 scènes, dont:
 Faun (D), Perry Rose (B/IRL), Red Cardell (BZH), Gjallarhorn (FIN), Yew (B), Celtkilt (F), Didier Laloy (B), Dunkelschön (D), Keltia (B)...

Village artisanal, animations et spectacles de rue, expos, dégustations, jeux de rôle, littérature et BD

Li Mohe, Fédération Wallonie-Bruxelles, Wallonien, Fédération Wallonie-Bruxelles

TOUTE L'ANNEE

Tous les lundis

Anthisnes: **Cours de Didgeridoo** - Avouerie - 16h-17h enfants de 3 à 12 ans, 17-18h tout public - Contact: Franck Pillonetto (Les Phones) 04.223.01.90

Les lundis et mercredis

Anthisnes: **Cardio-Boxing** - salle communale d'Anthisnes - lundi: 19h30 - 20h30 - mercredi: 19h-20h - Jil Regimont 0484.48.87.30

Tous les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis

Villers-aux-Tours: **cours de calligraphie** - initiation ou perfectionnement - enfants et adultes - 18h-20h - rue Saint Donat 30 - Valérie Halin - 0471.071.002

Tous les mardis

Anthisnes: **Badminton** - Pour les 6-12 ans - Salle communale d'Anthisnes - 16h-17h30 - Rémi Motkin 0472.53.20.09

Tavier: **Atelier Graffiti** - Arts plastiques pour les enfants du primaire - Maison de l'Enfance - 16h30-17h30 - Nadine Fabry 0477.22.81.26

Limont: **Danse classique**: Ecole communale - 16h-17h pour les 6-7 ans, 17h-18h pour les 8-10 ans, 18h-19h pour les ados et adultes - M^{me} F. Jurdan 0485.43.00.07 - condrozdanse@hotmail.be

Limont: **initiation musicale** - Ecole communale - 16h30-17h20 pour les 5-6 ans (préparatoire) - 17h20-18h10 pour les 8 ans et plus (solfège 1^{ère} année) - 18h10-19h pour les 8 ans et plus (solfège 2^{ème} année) - Par l'académie O.V.A - www.academie-ova.be - 04.384.60.11

Vien: **Tennis de table** - dès 18h30 pour débutants et seniors Salle du Val Pierrys - TTC Val Pierrys - Pierre Thioux 04.371.32.42

Les mardis, jeudis et vendredis

Limont: **Initiation musicale**: instrumentale (piano), ordinaire et préparatoire - Ecole communale - Par l'Académie O.V.A - horaire disponible sur www.academie-ova.be - 04.384.60.11

Tous les mercredis

Tavier: **l'Eveil accueille les 3-12 ans** - tous les mercredis jusqu'à 18h à la Maison de l'Enfance - passage du car à midi dans les écoles de la commune - pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h - 04.383.67.93

Tavier: **Atelier voix et chant** - 16h-17h30 pour les 7-12 ans, 18h-19h30 pour les 13-16 ans, 20h-21h30 pour les adultes (+ de 17 ans) - Anne-Catherine Leboutte - 0486.26.63.03

Tavier: **Danse orientale** - dès 6 ans - Maison de l'enfance - 14h45-15h45 - Kali 04 259 44 01

Vien: **Gymnastique** - 10h-11h pour les seniors, 16-17h pour les maternelles, 17h-18h pour les primaires, 18h30-20h step abdos fessiers - Camille Guilmot 04.383.64.95 et 0473.61.81.00

Anthisnes: **Football** - Mr Mahy 04.383.73.08

Tous les derniers mercredis du mois

Anthisnes: **Goûter mensuel de l'Amicale des 3x20 d'Anthisnes** Salle communale d'Anthisnes - 14h-18h - Amicale des 3x20 - Christiane Rixhon 04.383.64.91

Un mercredi par trimestre

Tavier: **Eveil musical** - Pour les 0-3 ans - Maison de l'enfance à Tavier - 10h-11h - M^{me} Daiwaille 04.382.25.14

Tous les jeudis

Hody: **Permanences informatiques et Internet à la bibliothèque** - 16h-19h30 - Bibliothèque communale d'Anthisnes - Grand Route de Liège, 13 à Hody - Solange Julien - 04.383.77.24

Anthisnes: **Atelier Théâtre** - Salle communale d'Anthisnes - 16h-18h pour les 6-9 ans et 18h-20h pour les 10-13 ans - Théâtre universitaire de Liège 04.366.52.95

Limont: initiation musicale - Ecole communale - 16h30-17h20 pour les 6-7 ans - Par l'académie O.V.A. 04.384.60.11

Tous les vendredis

Limont: **initiation musicale** - Ecole communale - 16h50-17h40 pour les 8 ans et plus (solfège 1^{ère} année) - 17h40-18h30 pour les 8 ans et plus (solfège 2^{ème} année) - Par l'académie O.V.A - www.academie-ova.be - 04.384.60.11

Tous les premiers vendredis du mois

Anthisnes: **Soirée jeux de plateaux** - 18h-24h -: Avouerie d'Anthisnes - 04.383.63.90 - eric@avouerie.be - En collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale

Tous les samedis

Tavier: **Club d'échecs** - Maison de l'Enfance de Tavier - 9h30-12h30 - Mr Cultiaux 04.383.65.11

Anthisnes: **Patro** - Pour les 4 -17 ans - sauf le 1^{er} samedi du mois - 14h-17h - Gaël Brennenraedts-0474.78.71.13 - gael@patro-tavier.be - www.patro-tavier.be

Limont: **Danse**: Ecole communale - 9h15-10h30 jazz ados, 11h-12h classique enfants 6-7 ans - 12h-13h jazz enfants 8-12 ans - 13h-14h jazz adultes - M^{me} F. Jurdan 0485.43.00.07 - condrozdanse@hotmail.be

Lagrange: **Cours de Yoga** - Maison de village - 9h45-10h45 et 11h-12h - Marie Line Gillard 04.246.28.46 - 0479.51.47.67

Anthisnes: Football - Mr Mahy 04.383.73.08

Tous les premiers samedis du mois

Villers-aux Tours: **La Journée de l'Eglantier** - dès 14h - Accueil des jeunes de 11 à 16 ans - dès 16h - Accueil des personnes âgées pour le goûter - dès 19h veillée animée - Le Jardin de l'Eglantier - Joselyne Defêchereux 04.383.60.24 - 0476.68.15.41 defechereuxjoselyne@hotmail.com

Hody: **Heure du livre** - Bibliothèque communale - enfants à partir de 5 ans - 14h-15h30 - par Josiane Horrion - Contact: Solange Julien 04.383.77.24 - bibliotheque@anthisnes.be.

Tous les dimanches

Anthisnes: **Football** - Mr Mahy 04.383.73.08